

N°2016-BCA-15

- Membres théoriques
: 5
- Membres en exercice
: 5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 27 janvier 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 décembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I- Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par un non titulaire recruté sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Pour une durée d'un an :

- Assistant administratif, adjoint administratif de 1^{ère} classe au groupement Prévention ;
- Electromécanicien, adjoint technique de 1^{ère} classe au groupement Sud ;
- Adjoint au chef de service, rédacteur au service Communication.

Ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

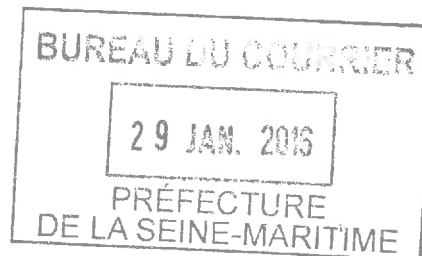
*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE MARITIME
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 1er mars 2016

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/03/2016			ECART POURVUS / BUDGETAIRES
		BCA du 13/01/2016	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 05/02/2016	Titulaires	Contractuels	Effectif total	
A1	Colonel	3			3	2	0	2	-1
	Lieutenant Colonel	10			10	10	0	10	0
A2	Commandant	22			22	21	0	21	-1
	Capitaine	36			36	36	0	36	0
B1	Lieutenant hors classe	6			6	6	0	6	0
B2	Lieutenant 1ère classe	40			40	39	0	39	-1
B3	Lieutenant 2ème classe	34			34	28	0	28	-6
C1	Adjudants	179			179	179	0	179	0
	Sergents	239			239	227	0	227	-12
C2	Caporal-chef	37			37	37	0	37	0
	Caporal	193			193	192	0	192	-1
C3	Sapeur 1° classe	114			114	113	0	113	-1
FILIERE SPP hors SSSM		913	0	0	913	890	0	890	-23
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	1			1	1	0	1	0
	Médecin de 1ère classe	1			1	0	1	1	0
	Pharmacien 1ère classe	1			1	1	0	1	0
	Pharmacien 2ème classe	1			1	1	0	1	0
A2	Infirmier d'encadrement	1			1	1	0	1	0
B1	Infirmier-chef	2			2	2	0	2	0
B2	Infirmier principal	1			1	1	0	1	0
B3	Infirmier	1			1	0	1	1	0
FILIERE SSSM		10	0	0	10	8	2	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	0			0	0	0	0	0
A2	Attachés Territoriaux	14			14	9	5	14	0
B	Rédacteurs Territoriaux	36			36	30	4	34	-2
C	Adjoint Administratifs	99			99	94	5	99	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		149	0	0	149	133	14	147	-2
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	9			9	5	3	8	-1
B	Techniciens territoriaux	29			29	21	8	27	-2
C1	Agents de Maîtrise	26			26	24	1	25	-1
C2	Adjointes Techniques*	39			39	34	3	37	-2
FILIERE TECHNIQUE		103	0	0	103	84	13	97	-6
TOTAUX		1176	0	0	1176	1116	29	1145	-31
Emplois temporaires	Sapeur 1° classe	8			8	0	0	0	-8
	Lieutenant 2ème classe	1			1	0	0	0	-1
	Sergent-chef	1			1	1	0	1	0
		10	0	0	10	1	0	1	-9

Effectifs non pourvus (non pourvus)	nombre
contractuels	9
Engagés de service civique	1
Apprenti	2
Emplois d'avenir	10
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroît d'activité, maternité...)